



Strasbourg, 5 mai 2014

GOP (2014) 5

**GROUPE DES PARTIES A LA
CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA
PREVENTION DU TERRORISME [STCE N° 196]**

LISTE DES POINTS EXAMINÉS ET DES DÉCISIONS PRISES

7^e réunion

Strasbourg, 5 mai 2014

Secrétariat de la Division Terrorisme
Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

codexter@coe.int - <http://www.coe.int/terrorism>

Le Groupe des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme s'est réuni à Strasbourg le 5 mai 2014 sous la présidence de Mme Lucia LING KET ON (Pays-Bas). Il a décidé ce qui suit :

1. Ouverture de la réunion

- Prend note des observations liminaires de la Présidente, notamment au sujet des élections à la vice-présidence du Groupe.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

- Adopte l'ordre du jour sans amendement.

3. Informations sur l'état des signatures et des ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196)

- Prend note des informations du Secrétariat concernant l'état des signatures et des ratifications de la Convention, et notamment de la ratification par l'Azerbaïdjan au 4 avril 2014. La Convention compte maintenant 31 ratifications. La Convention entrera en vigueur pour l'Azerbaïdjan le 1^{er} août 2014 ;
- Prend note des informations fournies par l'Azerbaïdjan concernant la mise en œuvre de la Convention dans son droit interne.
- Félicite l'Azerbaïdjan pour la ratification de la Convention et lui souhaite la bienvenue au sein du Groupe des Parties.
- Continue de promouvoir la Convention par le biais des relations bilatérales et multilatérales des Etats parties avec les autres Etats.

4. Examen de l'avant-projet de Rapport d'évaluation thématique sur la mise en œuvre de l'article 7 « Entraînement pour le terrorisme » de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme [STCE N° 196]

- Prend note des informations fournies par la Présidente et le Secrétariat concernant l'avant-projet de Rapport d'évaluation thématique et son Résumé ;
- Examine l'avant-projet de Rapport d'évaluation thématique et son Résumé ;
- Prend note des informations supplémentaires et des réponses fournies par les Etats Parties avant et lors de cette réunion ;
- Invite les Etats parties à soumettre au Secrétariat, le 19 mai 2014 au plus tard, toute information supplémentaire devant être incluse dans le projet de Rapport d'évaluation thématique.
- Charge le Secrétariat de fournir un nouveau projet du Rapport d'évaluation thématique et de son Résumé, tenant compte des informations supplémentaires susmentionnées et

des réponses, ainsi que des informations fournies par les Etats parties lors de la réunion.

- Charge le Secrétariat de soumettre au Groupe, d'ici au 2 juin 2014, les nouveaux projets du Rapport d'évaluation thématique et de son Résumé, en vue de l'établissement de leur version finale et de leur adoption par le Groupe, selon la procédure écrite, au plus tard le 4 juillet 2014.
- Charge le Secrétariat de transmettre au CODEXTER le Résumé du Rapport d'évaluation thématique tel qu'adopté, conformément à la règle 11 des Règles de procédure du Groupe des Parties.
- Charge le Secrétariat de préparer le projet de modèle pour l'évaluation de la mise en œuvre de l'article 5 de la Convention et de soumettre ce projet au Groupe suffisamment de temps avant la prochaine réunion.

5. Relations avec le CODEXTER : échange de vues avec le Président du CODEXTER

- Prend note des informations communiquées par M. Nicola PIACENTE, Président du CODEXTER, sur les activités de ce comité, et sur la manière dont elles peuvent avoir un impact sur les questions liées à la prévention du terrorisme. En particulier, le Président du CODEXTER souligne que celui-ci est maintenant un comité directeur chargé de suivre les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Le CODEXTER s'attachera à produire des résultats concrets en termes d'activités normatives concernant les quatre priorités définies par le Comité pour les années 2014 et 2015. En particulier, deux de ces priorités (respectivement la radicalisation et les lacunes éventuelles du cadre juridique du Conseil de l'Europe concernant la lutte contre le terrorisme) ont trait directement à l'incrimination de la « réception intentionnelle d'un entraînement pour le terrorisme », que le Groupe des Parties a examinée en lien avec l'évaluation de la mise en œuvre de l'article 7 de la Convention. Le Président du CODEXTER accueille favorablement la proposition du Groupe des Parties invitant le CODEXTER à examiner cette question de manière approfondie et évoque un certain nombre de problèmes juridiques qu'elle soulève.

6. Election du/de la Vice-Président(e)

- Remercie M. Miguel SOLER GOMIS (Espagne), le Vice-président, pour son travail au service du Groupe des Parties ;
- Élit M. Tobias KAPPELMANN (Allemagne) en tant que Vice-présidente du Groupe des Parties pour un mandat d'un an (renouvelable).

7. Date de la prochaine réunion

- Tiendra sa prochaine réunion à Strasbourg consécutivement à la 27^e réunion plénière du CODEXTER, le 12 novembre 2014 dans l'après-midi.

8. Autres questions

- Charge le Secrétariat de préparer un projet de décision concernant la confidentialité des documents produits par le Groupe des Parties. La décision précisera quelles catégories de documents devraient être classifiées respectivement comme « restreint »/ « confidentiel »/ « secret », et quels documents devraient être considérés comme publics. Le projet de décision sera examiné lors de la prochaine réunion du Groupe des Parties.

9. Adoption de la liste des points examinés et des décisions prises

- Adopte la liste des points examinés et des décisions prises.